

C.R.A.C. N° 127 (2020-2021) – Mardi 9 février 2021

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE AU SEIN DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) »

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, vous savez qu'avec mon groupe, le parti socialiste, nous sommes extrêmement préoccupés par les problèmes de précarité énergétique et hydrique.

Un ménage sur quatre était déjà touché par cette précarité en Wallonie ; la crise covid a ajouté de la difficulté à la difficulté. Aujourd'hui, un grand nombre de familles se trouve en immense précarité.

Je sais que le Gouvernement wallon a mis en place un certain nombre de mesures, comme une aide aux détenteurs d'un compteur à budget, la création d'un statut client protégé temporaire, ou en matière d'accessibilité à l'eau, par exemple, une intervention de 40 euros.

Nous avons organisé, vous le savez, et depuis plusieurs mois, un certain nombre d'auditions qui ont permis de dégager des pistes intéressantes tant sur le plan hydrique que sur le plan énergétique. Toutefois, à plusieurs reprises, un phénomène évident a été mis en évidence, c'est que quand on consomme trop, soit c'est parce que l'on ne fait pas attention – c'est une grande minorité –, soit on se trouve dans un bâtiment qui est mal isolé, qui est précaire, endommagé ou qui ne bénéficie pas d'équipements adéquats. Cela a été mis en évidence.

Dans le droit fil de ce qui vient d'être dit par mon excellente collègue, Mme Mael, on sait qu'il y a une mobilisation de moyens importants de la part de votre secteur du logement. On sait qu'il y aura aussi, dans le Plan de relance, un projet de création de 1 000 logements durables. Cela fait une masse importante d'investissements. C'est une très bonne chose pour la rénovation de ces logements, mais je m'interrogeais sur ce qui était prévu de façon plus spécifique en matière d'équipement pour améliorer la distribution d'eau et la distribution d'électricité.

Ces dimensions-là sont-elles bien prises en compte dans les projets que vous comptez mettre en place ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, cette question importante me permet de faire le point sur les appels à projets que nous avons lancés.

Je peux tout d'abord vous dire – ce fut juste, mais c'est réussi – qu'à la date de l'échéance, toutes les SLSP ont introduit leurs propositions de plan de sécurisation et d'embellissement. L'éventualité d'une prolongation de délai est donc sans objet.

Au 31 janvier, la SWL m'avait déjà communiqué son analyse immobilière et sociale favorable pour les huit premiers plans introduits. Les 55 autres me parviendront prochainement.

Concernant la précarité énergétique et hydrique, le plan de rénovation 2020-2024 est spécifiquement dédié à la rénovation énergétique des logements, avec pour condition la mise en conformité des bâtiments en matière de salubrité et de sécurité. Il s'agit donc d'une action forte de prévention de cette précarité.

La cible prioritaire des opérations sont les logements aux labels PEB les plus défavorables, soit les F et G. Après les travaux, les 25 000 logements du programme atteindront au minimum le label B.

Une première synthèse des plans rentrés par les SLSP confirme que le nombre de logements énergivores de label F et G chutera de près de 44 % à l'horizon 2024. Ce plan aura donc fortement tiré vers le haut la qualité énergétique des bâtiments.

Complémentairement, le plan de sécurisation et d'embellissement comporte aussi plusieurs types de travaux axés sur les économies d'énergie et la gestion de l'eau, parmi lesquels la mise en place de petits appareillages pour améliorer les performances énergétiques et hydriques des systèmes.

Ces deux programmes prévoient, par ailleurs, l'accompagnement social des locataires concernés, qui visera notamment la réduction du risque de précarité en la matière.

Depuis la mise en œuvre des programmes de rénovation, des sociétés avant-gardistes ont développé des actions en ce sens.

Par exemple, à Châtelet, un appartement pédagogique offre des ateliers de sensibilisation à la maîtrise énergétique, à destination des locataires, afin qu'ils puissent gérer leur logement rénové de manière efficace et durable. De même, à Farciennes, la société de logement propose gratuitement à ses locataires une sensibilisation aux consommations d'eau.

Enfin, concernant le volet « création de logements », la performance énergétique et la gestion de l'eau font partie intégrante des conditions d'éligibilité des programmes qui seront proposés. L'appel à projets récemment approuvé en est d'ailleurs l'illustration.

Parmi ses huit conditions d'éligibilité figurent l'atteinte du standard NZEB – Nearly Zero Energy Building – ou Q-ZEN – Quasi zéro énergie – et l'obligation de prévoir un système de récupération et de valorisation de l'eau de pluie.

Bien sûr, le logement d'utilité publique a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'excellence environnementale, mais, comme vous le voyez, les mesures concrètes prises par ce Gouvernement le font avancer dans cette voie et elles sont exemplaires pour notre société.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Puisque Mme Mauel est contente, je suis au moins aussi content qu'elle parce que je trouve cela rassurant, Monsieur le Ministre, d'une part sur la mise en conformité au label PEB le plus favorable sur les 25 000 logements, c'est parfait.

Le petit appareillage, parfois c'est avec des détails que l'on arrive à faire de grosses économies.

Il y a une autre dimension qui m'intéresse, celle de l'accompagnement social. Je pense qu'il y aura lieu aussi de voir à cet égard. Il y a tout un débat sur les tuteurs d'énergie dans les CPAS. Il y en a 48 sur l'ensemble des communes wallonnes. C'est en réflexion chez votre collègue, la ministre Tellier, d'étendre ces missions aussi à la précarité hydrique et il y aura peut-être une association heureuse à faire entre les sociétés de logement de service public et les CPAS pour optimiser l'utilisation de ces tuteurs d'énergie qui ont un accompagnement technique, social et éducatif. Ce dernier est important parce qu'il faut parfois réapprendre les gestes de base.